
PROCEDURE POUR DECLARER UN SINISTRE

Pour déclarer un sinistre, il convient de nous transmettre par courrier ou par mail (terrassur@terrassur.fr) les éléments ci-après et de nous les transmettre dans les meilleurs délais.

En cas de frais vétérinaire

- Certificat / Facture de vétérinaire mentionnant les circonstances de l'accident
- L'attestation d'assurance sur laquelle figure le nom du chien blessé
- Une déclaration des circonstances de l'accident, voir formulaire ci-dessous
- Certificat de soins pour chiens de chasse, voir au verso

En cas de mort du chien

- Certificat / Facture de vétérinaire mentionnant les circonstances de l'accident et indiquant la valeur du chien
- L'attestation d'assurance sur laquelle figure le nom du chien décédé
- Le certificat de pedigree du chien si celui-ci en possède un
- Une déclaration des circonstances de l'accident, voir formulaire ci-dessous
- Certificat de soins pour chiens de chasse, voir au verso

Le traitement de votre dossier ne pourra être fait qu'à partir d'un
dossier complet.

DECLARATION DE SINISTRE CHASSE

Assuré : M Mme, Sté :

Adresse :

.....

Tel : Mail :

Contrat :

Sinistre survenu le :

Lieu du sinistre :

Chien concerné :

Identification du chien (puce ou tatouage) :

Circonstances précises :

.....

.....

.....

.....

Fait à , Le :

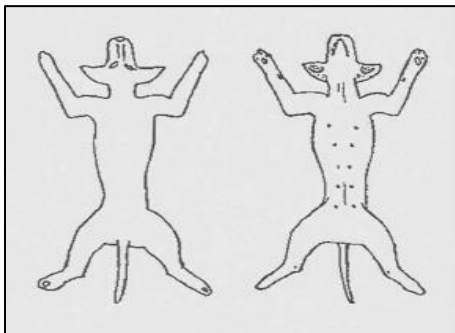
Signature de l'assuré :

CERTIFICAT DE SOINS POUR CHIENS DE CHASSE

Ce certificat doit être rempli par votre vétérinaire et transmis avec votre déclaration de sinistre et la facture des soins vétérinaires.

Nom du chien blessé : N° de tatouage/puce électronique :
Avez-vous vérifié personnellement cette identification : OUI NON
Race : Date de naissance :/...../..... Sexe Mâle Femelle
Date du sinistre :/...../.....
Sinistre causé par un sanglier : oui non autre cause. Laquelle :
Date facture :/...../..... N° de facture : Montant de la facture :

Localisation des plaies :



Description des plaies (entourer) :

Unique – Multiples – Souillée – Surinfectée
Cutanée – Musculocutanée
Perforant le thorax – Pneumothorax – Hernie diaphragmatique
Perforant l'abdomen – Eventration – Hernie
Yeux – Bouche – Nez – Oreille – Queue
Section tendineuse ou ligamentaire
Hémorragie
Externe – Interne
Modérée – Importante
Entorse – Luxation - Fracture
Foyer ouvert - Foyer fermé
Protocole anesthésique :

Description de l'acte chirurgical :

Hospitalisation : oui non
Soins en hospitalisation :

Traitement prescrit :

Pronostic (possibilité de complications, visite de contrôle à prévoir.....) :

Date, cachet et signature du vétérinaire.

Information aux assurés et aux vétérinaires

La certification vétérinaire est soumise à de règles strictes.

Un vétérinaire ne peut attester que des faits dont il a vérifié lui-même l'exactitude.

L'attestation de faits inexacts ou antidatés est punie par la Loi :

Le vétérinaire risque une condamnation pénale à un an d'emprisonnement et 15000€ d'amende et une condamnation disciplinaire qui peut aller jusqu'à l'interdiction temporaire d'exercer.

L'utilisateur risque une condamnation pénale à un an d'emprisonnement et 15000€ d'amende ainsi qu'une annulation de son contrat d'assurance, ainsi que la restitution des indemnités injustement perçues.

La Compagnie se réserve le droit de faire procéder à une expertise de l'animal.

(Art 441-7 du Code pénal, Art R242-30 du Code rural, Art L113-8 du Code des Assurances)